SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

19 août 2019
19 h 30

PAUL GERMAIN
pgermain@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6239

JOEY LECKMAN
District 1 : Secteurs Bon Air, Canadiana et Domaine Laurentien
jleckman@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6301

PIER-LUC LAURIN
District 2 : Secteurs des Patriarches et Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6302

MICHEL MORIN
District 3 : Secteurs Lesage et Mozart
mmorin@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6303

MICHÈLE GUAY
District 4 : Secteurs Shawbridge et Montée Sainte-Thérèse
mguay@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6304

SARA DUPRAS
District 5 : Secteurs des Chansonniers, Brosseau et Joseph
sdupras@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6305

PIERRE DAIGNEAULT
District 6 : Secteurs des Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevost.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

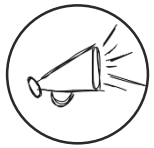

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier (nom et adresse);
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou de propos diffamatoires;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période de cinq (5) minutes pour intervenir, après quoi le président de la séance peut mettre fin à cette intervention. L'intervenant pourra alors bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du règlement 751

Ville de
PRÉVOST
dans les Laurentides
Naturellement

AFFAIRES FINANCIÈRES

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 19 août 2019

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
49466 à 49782	1 154 333,49 $

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
57515 à 57819	4 869 459,14 $

Ville de
PRÉVOST
dans les Laurentides
Naturellement

2.3 Résultat d'ouverture des soumissions pour l'émissions d'obligations

Valeurs mobilières Desjardins Inc.		
184 000 $	1,90000 %	2020
180 000 $	1,90000 %	2021
193 000 $	1,90000 %	2022
197 000 $	1,95000 %	2023
1 862 000 $	1,95000 %	2024
Prix : 98,66100		Coût réel : 2,27611 %

Ville de
PRÉVOST
dans les Laurentides
Naturellement

GESTION RÈGLEMENTAIRE

3.1 Dépôt des certificats du greffier suite à la tenue de procédures de registres – Règlements 666-2, 754-1 et 764

Règlement 666-2 amendant le règlement 666 pour la création d'une réserve financière à la gestion du développement du territoire (Modification des objectifs de la réserve)

- Modification des objectifs de la réserve, soit les dépenses qui peuvent être payées à même cette réserve

Registre pour le règlement 666-2	
Dates de tenue de registre :	22 et 23 juillet 2019
Nombre de personnes habiles à voter :	10 411
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	1 052
Nombre de signatures au registre :	0
Suivant la tenue du registre, le règlement 666-2 est donc réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.	

GESTION RÈGLEMENTAIRE

3.1 Dépôt des certificats du greffier suite à la tenue de procédures de registres – Règlements 666-2, 754-1 et 764

Règlement 754-1 modifiant le règlement numéro 754 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 814 000 $

- Emprunt additionnel de 814 000 $, pour un montant total de 945 000 $. Cet emprunt additionnel est pour la même période que l'emprunt initial (131 000 $ – Règlement 754), soit sur une période de vingt (20) ans

Registre pour le règlement 754-1	
Dates de tenue de registre :	22 et 23 juillet 2019
Nombre de personnes habiles à voter :	10 411
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	1 052
Nombre de signatures au registre :	0
Suivant la tenue du registre, le règlement 763 est donc réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.	

GESTION RÈGLEMENTAIRE

3.1 Dépôt des certificats du greffier suite à la tenue de procédures de registres – Règlements 666-2, 754-1 et 764

Règlement 764 décrétant une dépense de 1 363 000 $ et un emprunt de 1 363 000 $ pour des travaux de mise à niveau d'infrastructures et d'équipements relatifs à l'aqueduc municipal existant et pour l'analyse de vulnérabilité des puits de captage d'eau souterraine de la Ville

- Emprunt de 1 363 000 $ sur une période de vingt (20) ans

Registre pour le règlement 764	
Date de tenue de registre :	23 juillet 2019
Nombre de personnes habiles à voter :	2 889
Nombre de signatures requises pour la tenue d'un scrutin référendaire :	300
Nombre de signatures au registre :	0
Suivant la tenue du registre, le règlement 763 est donc réputé **approuvé** par les personnes habiles à voter.	

GESTION RÈGLEMENTAIRE

3.2 Adoption – Règlement 601-62 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Ajouts de certains usages de la classe « service pétrolier » zone C-278, intersection boulevard du Curé-Labelle et de la rue Mozart)

Sous réserve de modifications

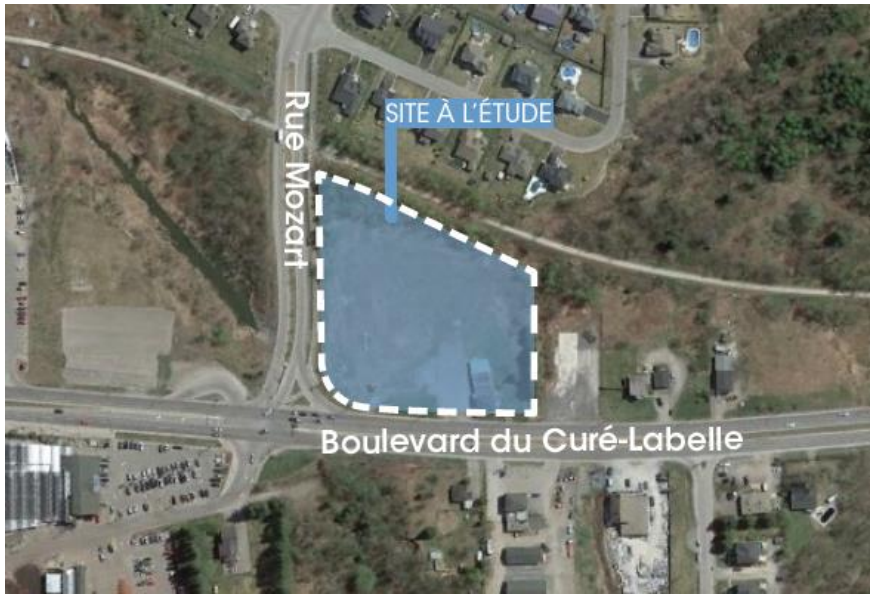

GESTION RÈGLEMENTAIRE

3.2 Adoption – Règlement 601-62 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Ajouts de certains usages de la classe « service pétrolier » zone C-278, intersection boulevard du Curé-Labelle et de la rue Mozart)

Sous réserve de modifications

Toit blanc et/ou vert

Bornes de recharge, incluant une de « Niveau III »

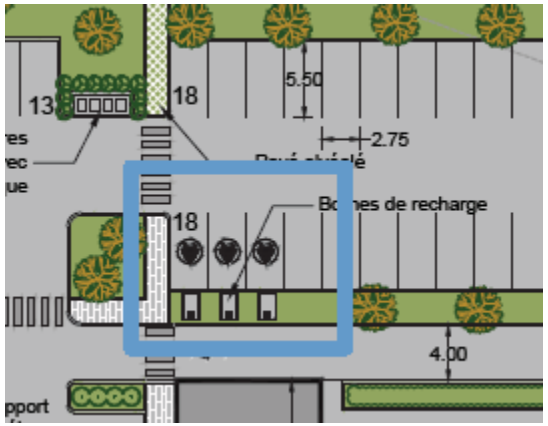

Distributeur de lave-glace

Pavé perméable de type « alvéolé »

GESTION RÈGLEMENTAIRE

3.2 Adoption – Règlement 601-62 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Ajouts de certains usages de la classe « service pétrolier » zone C-278, intersection boulevard du Curé-Labelle et de la rue Mozart)

Sous réserve de modifications

GESTION RÈGLEMENTAIRE

3.3 Adoption – Second projet de règlement 601-63 amendant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé (Autoriser certains usages de la classe d'usage C2 du groupe commerce (C) dans la zone C-405)

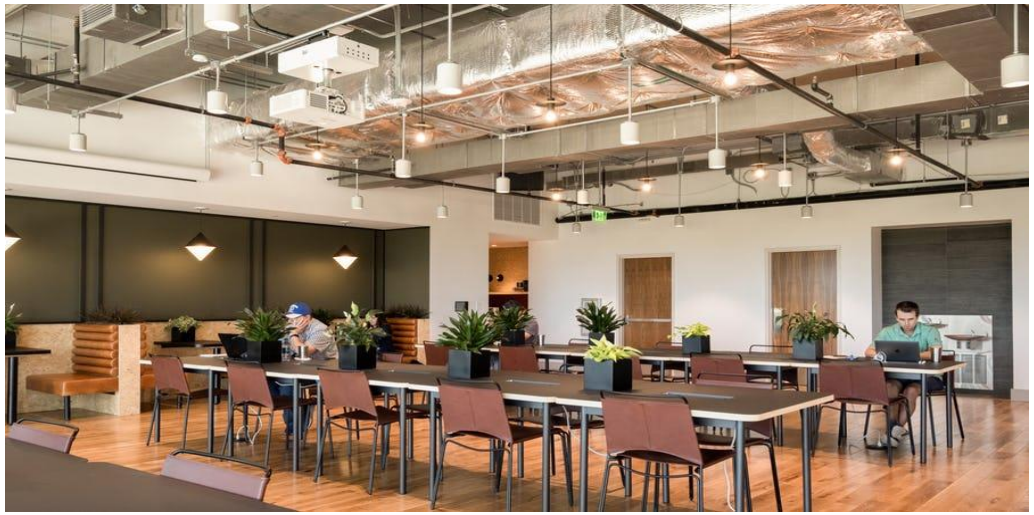

Ville de
PRÉVOST
dans les Laurentides
Naturellement

GESTION RÈGLEMENTAIRE

3.8 Adoption – Règlement 743-1 sur le traitement des élus municipaux (Ajout d'un comité et d'une commission rémunérés)

- Ajout du *Comité de pilotage sur le « Virage Vert »*
- Ajout de la *Commission des loisirs, de la culture et de la vie communautaire*

GESTION RÈGLEMENTAIRE

3.9 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 767 amendant divers règlements d'emprunt afin de modifier l'article imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables pour y préciser que la taxe est imposée d'après les catégories et selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale

Exemple de formulation pour un règlement. Il est recommandé de consulter le règlement 767 pour lire la formulation dans les tous les règlements modifiés.

Ancienne formulation		Nouvelle formulation
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capitale des échéances annuelles, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale à un taux suffisant sur tous les immeubles imposables de l'ensemble de la municipalité, construits ou non, d'après la valeur de ces immeubles telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.		Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capitale des échéances annuelles, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé chaque année une taxe spéciale d'après les catégories et la valeur telles qu'elles apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur chaque année, selon les mêmes proportions que celles des taux particuliers adoptés pour la taxe foncière générale.

Ville de
PRÉVOST
dans les Laurentides
Naturellement

GESTION DES AFFAIRES JURIDIQUES

4.2 Extinction d'une servitude – Lot 2 226 177 du cadastre du Québec – Autorisation de signature

4.3 Acquisition d'une servitude – Lot 2 225 977 du cadastre du Québec – Autorisation de signature

Ville de
PRÉVOST
dans les Laurentides
Naturellement

GESTION DES CONTRATS

5.1 Travaux de renforcement hydraulique 2019-2020 – Appel d'offres public TP-SP-2019-49

Soumissionnaires	Montant avec taxes
9161-4396 Québec Inc.	**119 995,04 $**
Excapro Inc.	132 760,65 $
Inter Chantiers Inc.	149 688,67 $
Groupe Solex Inc.	182 438,95 $

GESTION DES CONTRATS

5.2 Installation d'un groupe électrogène pour deux bâtiments municipaux – Appel d'offres public ING-SP-2019-60 – Octroi de contrat

Soumissionnaires	Montant avec taxes
Quantum Électrique Inc.	**201 206,25 $**
La Compagnie Électrique Britton Inc.	229 950 $
Les Entreprises Guy Beaulieu 2009 Inc.	252 738,04 $
Bruneau Électrique Inc.	261 127,77 $
Système Urbains Inc.	282 263,63 $

GESTION DES CONTRATS

5.3 Construction d'une passerelle multifonctionnelle, chemin du Lac-Écho – Contrat TP-SI-2018-30 – Décompte progressif numéro 3 et réception provisoire

DATE : Le 3 juillet 2019

Ville de PRÉVOST dans les Laurentides Naturellement

RECOMMANDATION DE PAIEMENT

PROJET : **Construction d'une passerelle multifonctionnelle chemin du Lac-Écho**
DOSSIER : **TP-SI-2018-30**
ENTREPRENEUR: Manufacturiers MAADI inc.

DÉCOMPTE: N° 3
PÉRIODE: En date du 31 mai 2019
DÉCOMPTE NUMÉRO 3 / ACCEPTATION PROVISOIRE

DÉTAILS

Montant de la soumission :	**74 685.00 $**		
Montant de la M.E.C	**12 281.73 $**		
Total du contrat :	**86 966.73 $**		
Montant des travaux exécutés :			**86 966.73 $**
Retenue 5 % :		-	4 348.34 $
	Sous-total	=	82 618.39 $
Paiement(s) déjà recommandé(s):			78 270.04 $
Facture 1056 - 2 050.00 $			
Facture 1073 - 38 390.02 $			
Facture 1102 - 37 830.02 $			
	Sous-total	=	4 348.35 $
TPS 5 %		+	217.42 $
TVQ 9,975 %		+	433.75 $
MONTANT TOTAL À PAYER :		=	**4 999.52 $**

Par : _____ Date : 3 juillet 2019
Sacha Desfossés
Chargé de projets, Module infrastructure

Ville de
PRÉVOST
dans les Laurentides
Naturellement

10.2 Demande de dérogation mineure – DDM 2019-0052 – 1519, rue des Goélands – Lot 2 227 290 – Zone H-414

Demande refusée

Objet : Garage détaché en cour avant

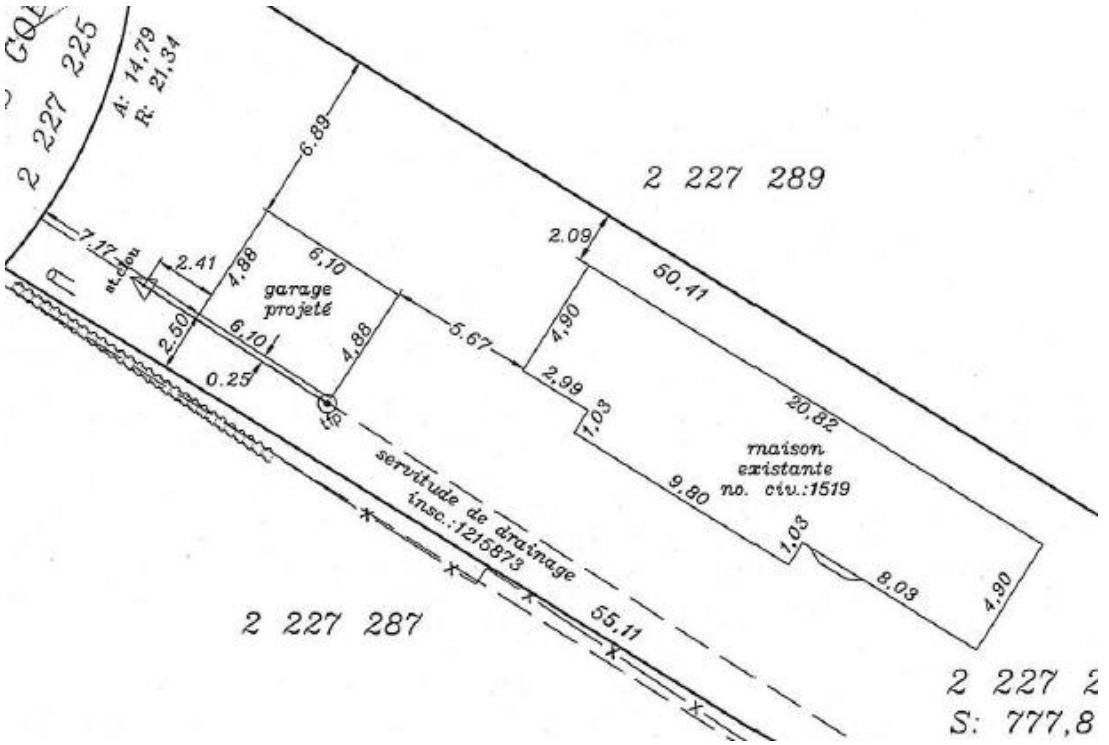

GESTION DE L'URBANISME

10.3 Demande de dérogation mineure – DDM 2019-0058 – Rue Richer – Lot 3 974 559 – Zone H-308

Objet : Frontage

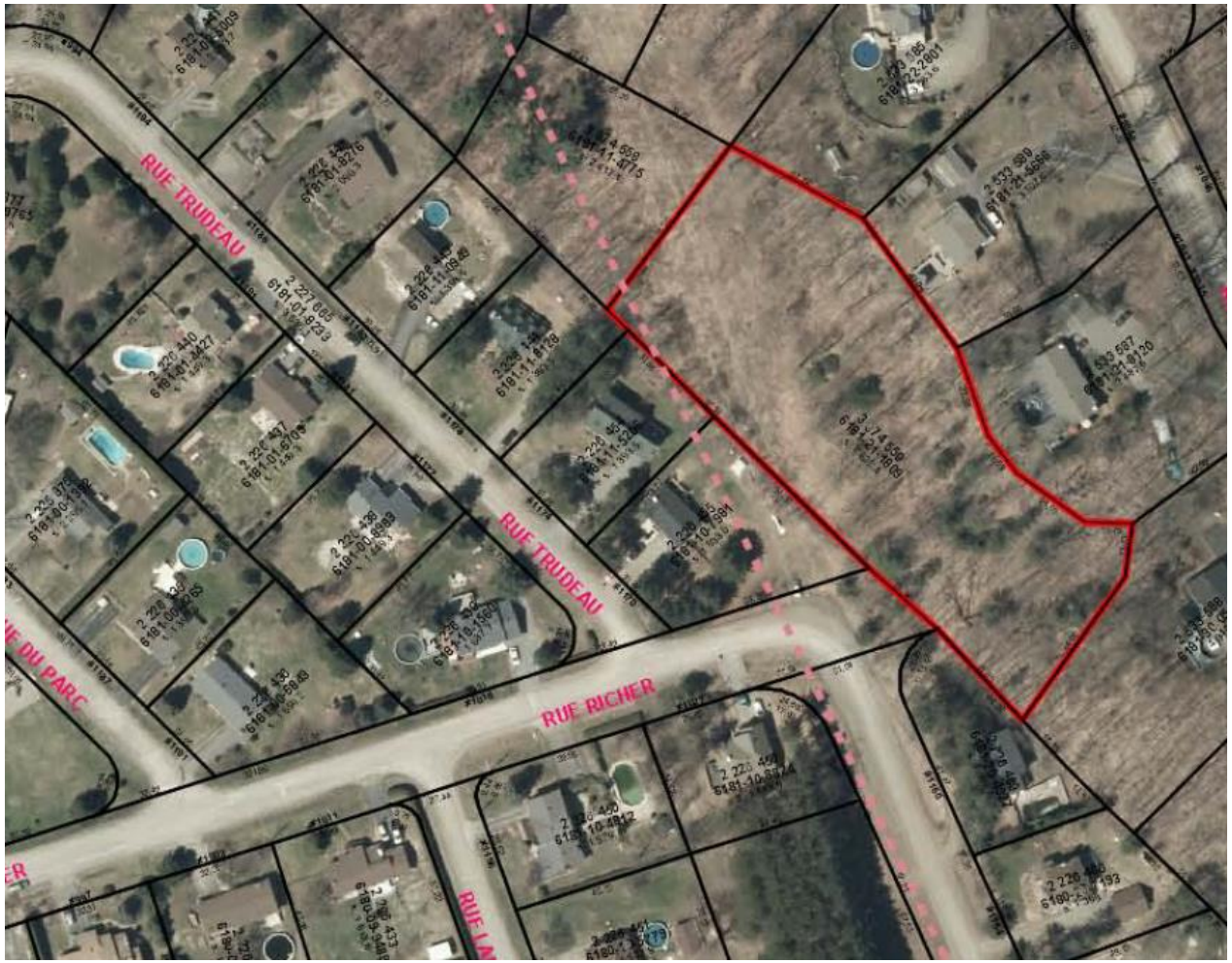

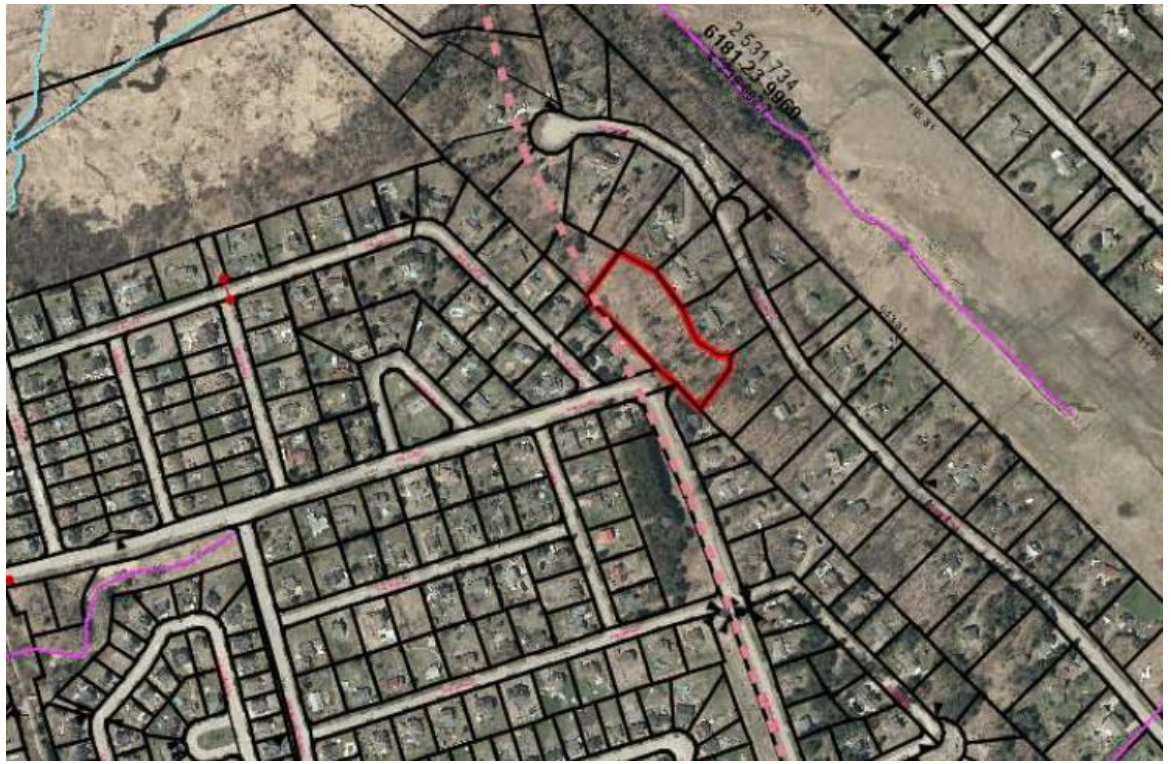

10.4 Demande de dérogation mineure – DDM 2019-0061 – 1686, rue Georges – Lot 2 533 479 – Zone H-314

Demande refusée

Objet : Largeur de l'entrée charretière

10.5 Demande de dérogation mineure – DDM 2019-0063 – 1540, rue du Clos-des-Artisans – Lot 6 252 312 – Zone H-409

Objet : Hauteur de véranda 3 saisons

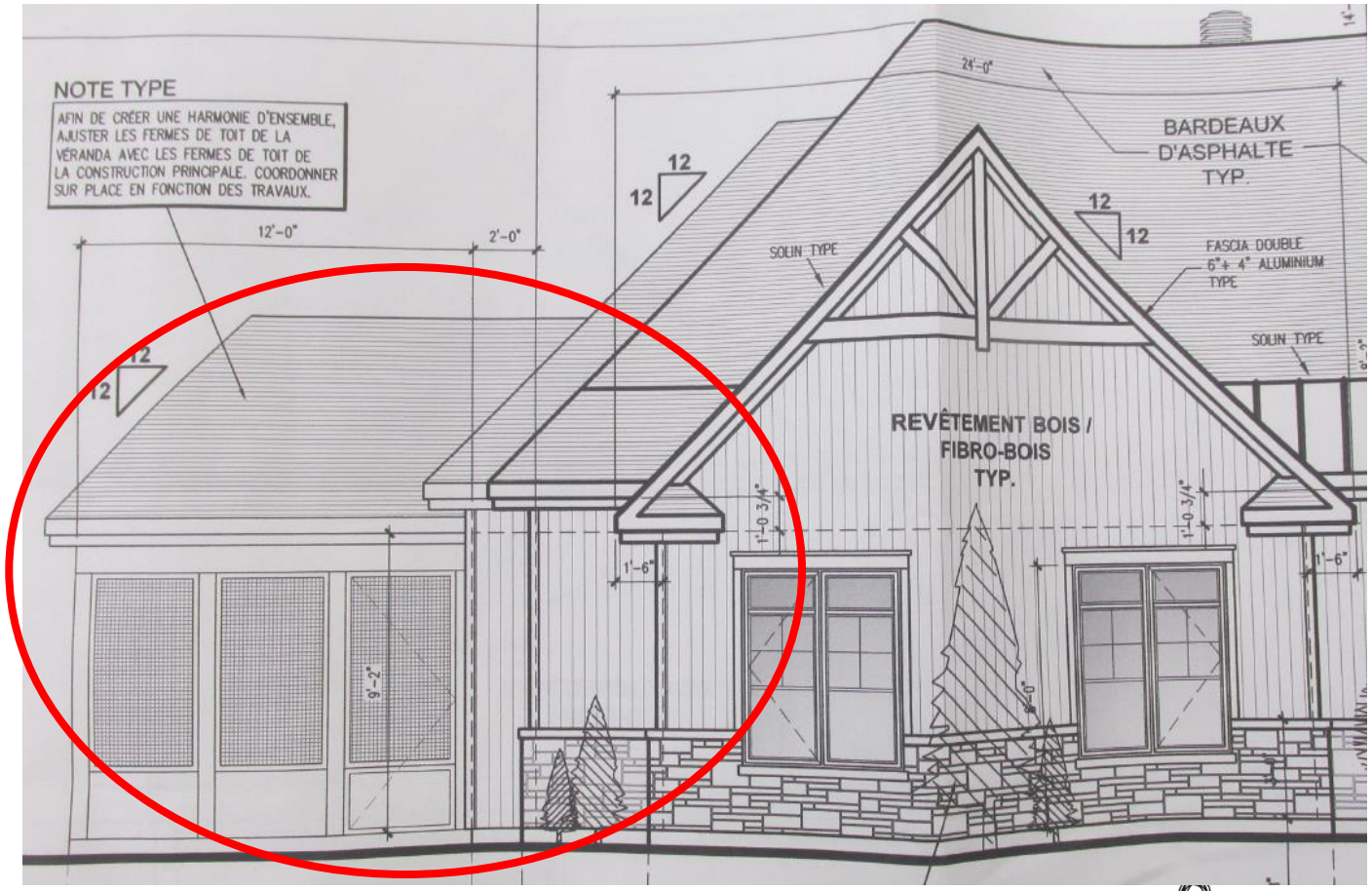

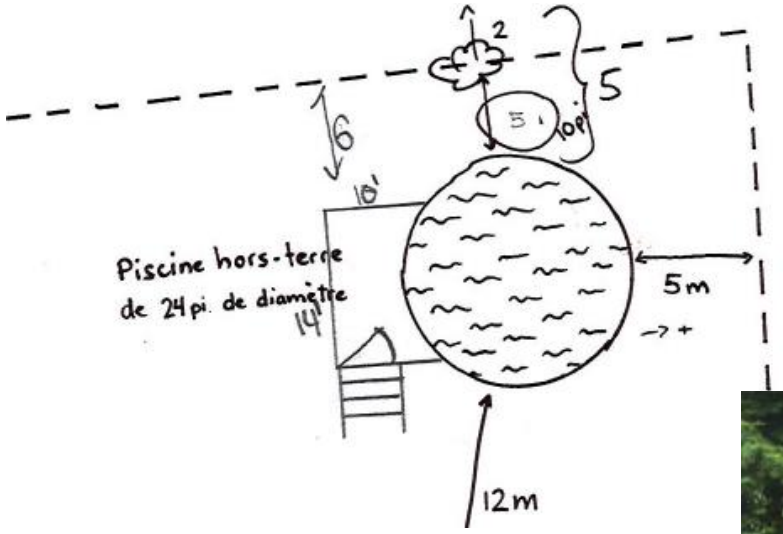

10.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0053 – 1139, rue Principale – Zone H-225 – Secteur Vieux-Shawbridge

Objet : Construction d'une galerie

10.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0054 – 1259-1261, rue du Nord – Zone H-220 – Secteur Vieux-Shawbridge

Objet : Rénovations générales

10.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0056 – 803, rue Shaw – Zone H-213 – Secteur Vieux-Shawbridge et Corridor sonore de la route 117

Objet : Mur de soutènement

10.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0059 – 1190, rue du Clos-du-Soleil – Zone H-279 – Zone H-279 (Clos-du-Soleil)

Objet : Clôture

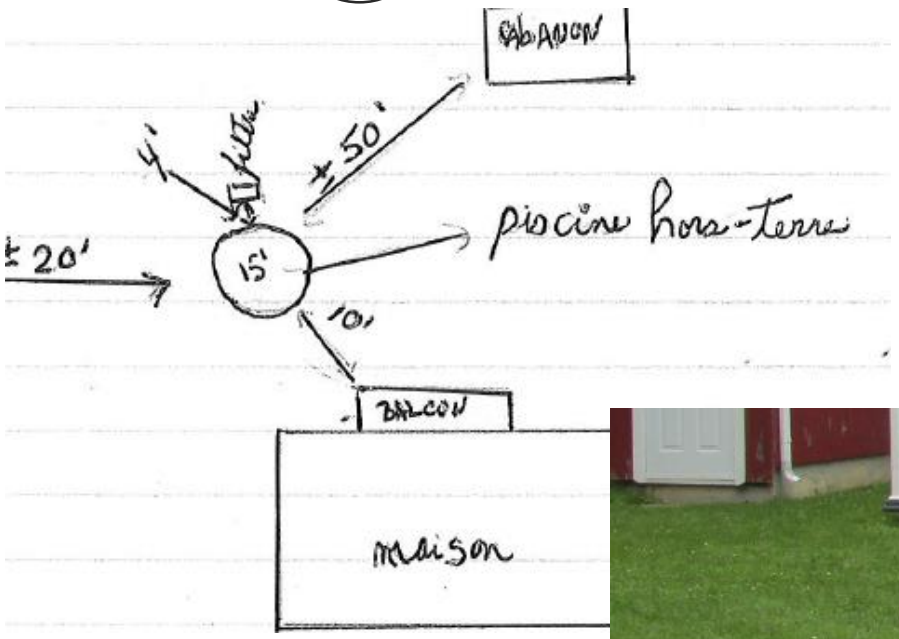

10.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0060 – 783, rue Maple – Zone H-222 – Secteur Vieux-Shawbridge

Objet : Installation d'une piscine hors-terre

10.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA 2019-0062 – 1173, rue du Clos-du-Soleil – Zone H-279 – Zone H-279 (Clos-du-Soleil)

Objet : Installation d'une piscine hors-terre

Ville de
PRÉVOST
dans les Laurentides
Naturellement

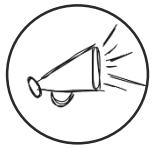

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier (nom et adresse);
- Vous devez vous adresser uniquement au maire;
- Vous devez vous adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou de propos diffamatoires;
- Vous ne devez poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet;
- Chaque intervenant bénéficie d'une période de cinq (5) minutes pour intervenir, après quoi le président de la séance peut mettre fin à cette intervention. L'intervenant pourra alors bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du règlement 751

PROCHAINE SÉANCE

9 septembre 2019
19 h 30

SUIVEZ-NOUS :

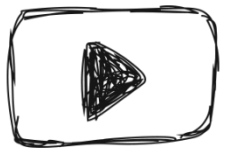

WWW.VILLE.PREVOST.QC.CA